



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ

LA VILLE DE BAIE-COMEAU ET LA RGMRM DÉNONCENT LA PRÉSENCE DE DÉPOTOIRS CLANDESTINS SUR LE TERRITOIRE

Baie-Comeau, le 23 septembre 2015. – La Ville de Baie-Comeau et la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) s'unissent pour dénoncer la présence de dépotoirs clandestins sur le territoire. Il a été constaté que la très grande majorité des matériaux retrouvés à ces endroits sont acceptés gratuitement à l'écocentre.

Récemment, un dépotoir clandestin situé à proximité du stationnement du centre Henry-Leonard a exigé des interventions hebdomadaires et, pour une seule opération majeure de nettoyage, les coûts se sont élevés à 8 000 \$ en machinerie, en main d'œuvre et en frais de disposition pour la municipalité. Cette opération, ainsi que des mesures préventives et dissuasives, se sont avérées nécessaires à la suite de la réception d'un avis du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Sensibilisation et amendes

La RGMRM tient à rappeler à la population que la Manicouagan est bien desservie par la présence de trois écocentres sur le territoire, dont celui de Baie-Comeau qui est ouvert **tous les jours** de 8 h à 17 h.

Ainsi, chaque résident peut disposer de **3 tonnes de matières de toutes sortes** à chaque année, et ce, **sans frais**. Les matières acceptées incluent notamment les matériaux de construction, de rénovation et de démolition, les métaux ferreux et non-ferreux, les résidus domestiques dangereux (produits chimiques, toxiques ou explosifs), les encombrants (chauffe-eau, machines à laver, meubles, etc.) les pneus, les appareils électroniques, les résidus d'émondage (branches) ainsi que les surplus de matières recyclables.

Les individus qui persistent à jeter leurs ordures dans la nature sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 2 000 \$ selon la réglementation en vigueur. Différentes actions, telles que la surveillance par caméra et l'affichage, seront mises de l'avant bientôt et nous souhaitons que la population nous appuie en dénonçant ces agissements.

Une nouvelle solution bientôt

Actuellement, la RGMRM opère un lieu d'enfouissement à Ragueneau pour les matières non acceptées à l'écocentre, principalement les résidus de pelouse, le sable et la terre noire. Notons que ces matières ont également été observées dans les dépotoirs clandestins.

Afin de bonifier l'offre de services en matières résiduelles et de faciliter l'accès aux résidents de Baie-Comeau, la Ville de Baie-Comeau, en collaboration avec la RGMRM, aménagera un site adjacent à l'écocentre de Baie-Comeau dès 2016. Ce site sera complémentaire et permettra de disposer les matières non acceptées à l'écocentre.

« Nous invitons la population à prendre le temps de s'informer sur les services de la RGMRM, à faire preuve de civisme et de respect pour leur environnement. Lorsque les milieux naturels servent de dépôt clandestin, ce sont tous les citoyens qui en paient le prix », ont indiqué la Ville de Baie-Comeau et la RGMRM.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les écocentres de la région, consultez le site Internet suivant : www.regiemanicouagan.qc.ca.

- 30 -

Source : Mathieu Pineault, coordonnateur
Division des communications et de la clientèle
418 296-8142

Isabelle Giasson, chargée de projet – Ressources humaines et communications
Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan
418 589-4557